

Monsieur le président, histoire de prouver que l'attitude que le Ralliement créditiste a prise depuis la semaine dernière n'est pas dénuée de fondement et qu'elle exprime tout au moins d'une façon avant-gardiste ce que pensera tout à l'heure tout le peuple québécois et le peuple canadien, j'aimerais citer un extrait du journal *Le Devoir* du 27 novembre 1970. Voici:

Quand on a demandé à M. Turner ce qui arriverait si un mouvement terroriste se formait dans une autre province pour défendre le fédéralisme canadien par la violence, le ministre a répondu que «le Code criminel contient certainement des dispositions relatives à l'usage d'une telle violence.»

Ces propos sont plutôt inquiétants quant à la portée de la future loi permanente sur les pouvoirs d'urgence. Est-ce que la future loi s'appliquera aussi exclusivement au Québec? Si le Code criminel suffit, selon le ministre de la justice, pour combattre le terrorisme éventuel dans une autre province, pourquoi faut-il une loi spéciale pour le Québec? N'oublions pas qu'il s'agit d'une législation qui suspend certains droits fondamentaux du citoyen et qui va plus loin que le Code criminel.

Cet article paru dans *Le Devoir* est signé par M. Paul Sauriol.

Partant de cette affirmation, nous voyons fort bien que nous avons raison de défendre ici le Québec. Trop de nos amis ministériels croient qu'il suffit que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) soit d'accord pour que tout le monde le soit également. On est tellement imbu du pouvoir dictatorial qu'on s' imagine obtenir comme ça l'appui de tous, sans réserve et sans distinction, pour prétexte que tous sont irréductiblement contre la force, la violence et le terrorisme. On pense faire adopter une loi sur les pouvoirs d'urgence comme si l'on était un groupe de naïfs traumatisés, apeurés, prêts à accepter n'importe quoi sous la foi d'un gouvernement dont le moins qu'on puisse dire est qu'il fait preuve d'inefficacité, de vanité, d'une arrogance désinvolte, bien couverte par l'aile protectrice d'une des trois célèbres colombes, le très honorable premier ministre.

Monsieur le président, on présente un bill qui, pour ménager toutes sortes de susceptibilités, contourne, cerne, limite la portée du projet de loi à l'exclusive province de Québec. L'honneur, la fierté, la vanité de tout le pays est en jeu; on s'empresse de confiner le problème au Québec. Les Québécois deviennent, «ce pelé, ce galeux, d'où venait tout le mal.» Jamais la fable de La Fontaine n'aura pris un tel sens. Donc, qui est responsable de tous les troubles? Nous, les Québécois! Qu'avons-nous pour nous défendre contre de telles accusations, contre un tel fléau? Personne ne pense un seul instant à ce que ce soit les innombrables députés libéraux du Québec, dont le nombre est inversement proportionnel à la valeur... (*Applaudissements*)... qui prennent en main la défense des intérêts vitaux de la province.

On a vu l'honorable député de Matane (M. De Bané) faire cavalier seul un certain temps. Depuis, il est entré dans les rangs. Rien à faire, le parti prime l'individu. On n'a pas le choix, c'est le «crois ou meurs».

Nous sommes donc, de ce côté de la Chambre, monsieur le président, par la force des choses, les seuls qui puissent en toute liberté critiquer objectivement. Ce ne sont pas des considérations secondaires qui nous empêcheront d'accomplir ce pour quoi on nous a confié un mandat. Si d'autres ne sont pas prêts à mettre dans l'étude de cette loi tout le sérieux et toute la réflexion voulus, nous ne sommes pas tenus de faire de même.

[M. Matte.]

Dans les faits, nous sommes l'opposition officielle, en ce qui concerne le Québec. Aussi, nous ne laisserons pas comme cela bafouer nos droits, nos privilèges et notre fierté, par suite d'un désir irrésistible d'un premier ministre qui veut, une fois pour toutes, mater les Canadiens du Québec.

Pourquoi avons-nous été en faveur des mesures de guerre? Pour la bonne et simple raison que nous croyions avoir affaire à des dirigeants qui savaient prendre leurs responsabilités, qui savaient ce qu'ils faisaient, qui étaient au courant de faits et de détails que nous ne connaissions pas et que, dans les circonstances tragiques, il était de mise et tout à fait normal que nous laissions au gouvernement toute liberté d'arrêter les terroristes et, en fait, de réaliser le calme dans le pays.

Malheureusement, nous sommes obligés de constater qu'après mûre réflexion, nous devons nous demander si les responsabilités ont vraiment été prises. Il fallait, bien sûr, éviter une «escalade», un diplomate et un ministre avaient déjà été enlevés, et d'autres enlèvements étaient à prévoir. C'est pourquoi nous étions en faveur de la proclamation de la loi sur les mesures de guerre.

Lorsqu'il s'agit de voter une loi dans le but de mettre un terme à la violence et au terrorisme, nous prenons alors nos responsabilités. La loi sur les mesures de guerre n'a pas été préparée par nous. De plus, elle n'a pas été faite exclusivement pour le Québec, à ce que je sache, et à ce point de vue, on aimerait encore mieux la loi sur les mesures de guerre que d'autres lois qui feraient exclusivement reposer la responsabilité sur le Québec. Il importe, par conséquent, de faire une analyse sérieuse de la situation et de se demander jusqu'à quel point les dirigeants ne se sont pas trompés et s'ils n'ont pas, à leur façon, exercé un certain terrorisme.

Je voudrais faire mienne une déclaration de M. Fernand Daoust, de la Fédération des travailleurs du Québec, devant les délégués du Conseil du travail du Québec, contenue dans un communiqué envoyé au journal *La Presse*. Il a touché d'une façon très précise et très juste les diverses responsabilités du gouvernement.

Je lis ce communiqué:

Le mouvement syndical s'est catégoriquement opposé à la loi des mesures de guerre parce qu'il n'a jamais cru que les motifs invoqués par le gouvernement Trudeau étaient fondés.

Tenter de faire croire à la population du Québec qu'il y a eu, à un moment donné, un état d'insurrection appréhendé est une vaste fumisterie, a-t-il ajouté. L'histoire des révolutions dans le monde prouve abondamment que lorsqu'il y a eu insurrection dans un pays, les travailleurs ont été largement dans le coup et ont pris part aux manifestations en vue de renverser le régime.

Or, au Québec, à aucun moment, à compter du déclenchement de la crise Cross-Laporte, les travailleurs syndiqués ont réagi dans le sens de vouloir descendre dans la rue et renverser le pouvoir. On a pu constater dans les usines et les bureaux que les salariés, bien qu'inquiets, n'avaient aucunement l'intention de déclencher des mouvements de grève partielle ou générale. C'est pour cette raison que les porte-parole du mouvement syndical ont commencé à mettre en doute les raisons invoquées par les trois gouvernements impliqués pour proclamer la Loi des mesures de guerre.

Et M. Daoust de continuer:

Cet incroyable «canard» lancé par le gouvernement s'inscrit beaucoup plus dans la ligne de pensée du premier ministre du Canada qui avait lancé quelques mois auparavant son célèbre «Finies les folies». Ce cri du cœur du premier ministre Trudeau